



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 6 avril 2021 à 19 h  
530, avenue Davaar à Outremont**

---

*Cette séance ordinaire a été tenue à huis-clos par vidéo-conférence, le tout en conformité avec l'Arrêté ministériel 2020-004 par lequel la ministre de la Santé et des Services sociaux a mis en place des mesures spéciales pour les municipalités afin de minimiser les risques de propagation de la Covid -19.*

**PRÉSENCES :**

M. Philippe Tomlinson, Maire de l'arrondissement  
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien  
Mme Fanny Magini, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé  
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan  
M. Jean-Marc Corbeil, Conseiller du district de Robert-Bourassa

**AUTRES PRÉSENCES PAR VIDÉO-CONFÉRENCE :**

Me Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et Chef de division - Soutien administratif  
M. Jean-François Meloche, Directeur adjoint - Gestion du territoire  
Mme Marie-Claude Leblanc, Directrice d'arrondissement  
Mme Ninon Meunier, Secrétaire recherchiste  
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice adjointe – Qualité de vie

---

**10.01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président déclare la séance ouverte à 19 h.

---

**10.02 - MOT DU MAIRE ET DES ÉLU(E)S**

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

Le mot du maire et des élues et élus débute à 19 H 01 et se termine à 19 H 48.

---

**CA21 16 0082**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 avril 2021, à 19h**

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 avril 2021, à 19 h.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

**10.04 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 49 ET SE TERMINE 20 H 41.

CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRÉTARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
Edyta Wolska	Serait-il possible et comment peut-on procéder pour soumettre une proposition officielle afin de bannir les souffleuses à feuilles dans les cartiers résidentiels d'Outremont. Les terrains sont petits, les maisons serrées les unes contre les autres, il n'y a aucun besoin de grosse machinerie pour balayer ou ramasser les feuilles. Or, du début du printemps à la fin d'automne ces souffleuses à moteur gazoline ou électriques, sont utilisées plusieurs fois par semaine. Causant pollution du bruit, pollution d'air et rependant déchets et poussière partout aux alentours.
Philippe Guertin	Mr le Maire pourriez-vous nous informer sur les travaux portés à l'édifice du 954 Champagneur. Quand l'entrepreneur prévoit terminer les travaux. Comme vous le savez, depuis plus de deux ans, nous avons droit à un chantier sur Bernard, ce qui enlaidi considérablement le tissu urbain. De plus, est-il toujours prévue qu'il ait un mikvé à cette endroit? Si oui, comment prévoit-il s'alimenter en eau de source tel que prescrit au rite? A ce que je saches, il est interdit de creuser un puits à Montréal.
Daniel Major	L'arrondissement d'Outremont veut aménager, au coût de un demi million de dollars , une placette le long du bâtiment du Théâtre Outremont coté Champagneur. Selon les plans, cet espace serait ceinturé de bancs déposés sur des blocs de granite ainsi que différentes installations lumineaires et autres structures de granite. Le théâtre a 3 portes de sortie donnant sur Champagneur. Ces portes permettent d'évacuer la salle à la fin des spectacles mais servent aussi l'évacuation rapide en cas d'incendie. La capacité du théâtre est de 775 personnes. Est-ce que l'arrondissement s'est assuré auprès du service des incendies (SIM) que ce projet d'aménagement est sécuritaire, ne créera pas un effet d'entonnoir et ne nuirait en rien à l'évacuation en temps normal et en cas d'incendie ?
Sylvie Potvin	Étant donné qu'une poursuite judiciaire a été déposée devant les tribunaux pour contester la validité de la demande de permis faite par Michael Rosenberg pour agrandir le lieu de culte, comment se fait-il que les travaux vont de l'avant? L'investissement de l'arrondissement (\$ 435,000, annoncés) pour une place publique, aussi jolie soit-elle, risque de mettre le citoyen face à une situation désagréable. Il me semble que c'est une situation malheureuse pour la vie du quartier de prévoir une place publique face à un lieu de culte qui fait l'objet de contestation et de plaintes pour pollution visuelle et désagréments de travaux laissés à l'abandon,
Chanel Jones	Outremont remplace les luminaires jaunâtres pour l'éclairage DEL 3000K. C'est très fort, éblouissant. Les piétons qui marchent le soir sur les trottoirs où il y a le DEL 3000K changent de côté de rue tellement ça fait mal aux yeux. Les résidents dont le côté de leur triplex longe une rue où il y a tout près ces nouveaux DEL 3000K, leurs fenêtres sont exposées au DEL 3000K, c'est le jour 24 sur 24. Il faudrait des rideaux épais dans chaque fenêtre pour diminuer la lumière. L'hiver avec la neige au sol, l'intensité de lumière va doubler.

	<p>L'installation de rideaux pourrait coûter jusqu'à 1500 \$. L'arrondissements disait en 2019 que ces modèles d'éclairage DEL 3000K permettront au besoin de faire varier l'intensité de l'éclairage à l'aide du système d'éclairage intelligent. Pouvez-vous nous promettre que l'arrondissement baissera l'intensité de l'éclairage au moins de moitié? Rue Champagneur entre Lajoie et Bernard. Rue Lajoie entre Champagneur et Outremont. Ça sera un bon début. Merci.</p>
Sylvie Potvin	<p>Question à deux volets:</p> <p>1) Étant donné qu'une poursuite judiciaire a été déposée devant les tribunaux pour contester la validité de la demande de permis faite par Michael Rosenberg pour agrandir le lieu de culte au coin de Bernard et Champagneur, comment se fait-il que les travaux vont quand même de l'avant?</p> <p>2) Il y a quelques années, l'aménagement de la place McGarrigle qui a une superficie comparable avait coûté 72 000\$, soit huit fois moins cher. À deux rues de là, nous avons déjà la place Marcelle Ferron. Ce projet de la place Champagneur donne la désagréable impression que vous cherchez simplement à apaiser le mécontentement des citoyens qui s'étaient prononcés par référendum contre les nouveaux lieux de culte sur cette rue commerciale. Cette placette ne compensera jamais pour la perte de vitalité commerciale de ce nouveau lieu de culte que vous avez voulu et souhaité accorder. Comment pouvez-vous dépenser plus d'un demi-million de dollars à cet endroit?</p>
Guy Patenaude	<p>L'été dernier, dans le secteur piétonnier de la rue Bernard, l'immense majorité des cyclistes ne respectaient pas la réglementation et circulaient à vélo, souvent à grande vitesse. Beaucoup de piétons avaient peur des cyclistes et plusieurs collisions entre cyclistes et piétons (notamment de jeunes enfants) ont été évitées de justesse. Votre administration a été particulièrement complaisante envers ces cyclistes, refusant de les sanctionner et confirmant que Projet Montréal n'en a que pour les cyclistes. Qu'entendez-vous faire cet été pour discipliner les cyclistes ?</p>
Sylvie Potvin	<p>Une poursuite judiciaire conteste l'agrandissement du lieu de culte au coin de Bernard et Champagneur pour y adjoindre une synagogue. Malgré la contestation, les travaux d'agrandissement avancent. En ne ménageant rien pour accorder les permis, vous semblez souhaiter cet agrandissement.</p> <p>La place McGarrigle fort réussie, d'une superficie comparable, n'a coûté que 72 000\$, huit fois moins que la place Champagneur. À deux rues de celle-ci, il y a déjà la place Marcelle Ferron.</p> <p>La nouvelle place ne protégera pas la vitalité des restaurants voisins. La modification du paysage au prix de plus de 500 000\$ ne compensera pas l'achalandage perdu, surtout les weekends, avec la fréquentation massive de la synagogue.</p> <p>Question: Comment justifiez-vous cette dépense vu les autres besoins pressants (chalets de grands parcs, Maison Holmes McFarlane, etc.), et l'augmentation résultante de nos taxes, déjà fort élevées?</p>
Luc Vallée	<p>Allez-vous permettre le stationnement sur ces bandes asphaltées.?</p> <p>Le Conseil devraient considérer que celles-ci nous imposent des obligations coûteuses et que leur utilisation est inévitable.</p> <p>En plus, comme les bandes gazonnées sur Mont-Royal dont la Ville est responsable sont très mal entretenues, il semble raisonnable de faire preuve de gros bon sens: le stationnement dans les bandes asphaltées ne cause aucun ennui alors que le délabrement des bandes gazonnées laissent une très mauvaise impression.</p> <p>Une visite des lieux serait bénéfique: le gazon n'y est pas semé depuis des années, les feuilles pas ramassées en automne faisant pourrir le gazon, les déneigeuses arrachent la pelouse en bordure de trottoir et on ne répare jamais, des cailloux s'y accumulent chaque hiver mais on ne les retire pas et des déchets jonchent constamment ces plates-bandes. Ironique: des constats d'infraction sont remis aux citoyens qui n'entretiennent pas les bandes gazonnées dont ils sont responsables.</p>
Christa Japel	<p>Monsieur le maire,</p> <p>Le 17 septembre 2020, j'ai constaté que le propriétaire de la maison située à 325 de l'Épée avait installé une structure permanente pour couvrir son balcon en arrière. Cette structure a été installée sans permis et ne respecte aucunement les règlements municipaux. Le jour même et le lendemain, j'ai appelé le 311 et la</p>

	<p>sécurité publique, mais je n'ai eu aucun retour d'appel.</p> <p>Le 21 septembre, je me suis présentée au bureau de l'aménagement et d'urbanisme où il n'y avait pas de trace de mes appels. J'ai donc déposé une plainte officielle (numéro 300 233 0994) et j'ai rempli un formulaire de demande d'accès à des documents au mois d'octobre</p> <p>Ma question en 3 parties est la suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Pendant ces 6 mois, est-ce que le propriétaire a reçu des constats d'infraction : combien et de quel montant ?</li> <li>2. Que fera l'arrondissement pour que le propriétaire enlève cette structure illégale?</li> <li>3. Pourquoi, après près de 6 mois, je n'ai pas encore reçu les documents demandés?</li> </ol>
Michele Pekovich	<p>Depuis plusieurs années et particulièrement à la fonte des neiges, les souffleuses de feuilles passent d'une pelouse à l'autre. Elles font un bruit infernal et propagent de la poussière et des ordures ménagères en toutes directions.</p> <p>Il existe à Outremont des règlements limitant le bruit et interdisant l'éparpillement des déchets. Peut-être sont-ils insuffisamment exigeants ou mal mis en vigueur. Westmount permet l'utilisation de souffleuses à feuilles exclusivement pendant le mois d'avril et les mois d'octobre et novembre. Pourquoi notre arrondissement (et Ville de Montréal) ne peut-il pas être plus proactif et adopter des mesures semblables?</p> <p>Vu les plaintes innombrables, j'aimerais connaître les démarches que vous avez prises pour rectifier cette situation, tant au niveau de l'arrondissement que du Conseil municipal, seul ou en collaboration avec vos collègues des autres arrondissements.</p> <p>Feriez-vous ce soir l'inventaire de vos initiatives actuelles et à venir aux deux paliers?</p>
Ginette Côté	<p>A l'ordre du jour ce soir, il y a l'approbation sans appel d'offre d'un contrat farineux de 173 000\$ pour la piétonisation de Bernard cet été. On convient que l'expérience a été un grand un grand succès l'été dernier et que ceci mérite d'être renouvelé. Ce qui est plus difficilement compréhensible, c'est que l'on doit excéder les 100 000\$ alloués par la ville centre de 73 000\$ puisés à même nos surplus. Qu'est-ce qui justifie un tel excédent de coûts alors que nous allons déjà gaspiller 500 000\$ pour la placette Champagneur avec le même objectif de dynamiser ces 3 tronçons de rues? A-t-on perdu le sens du raisonnable?</p>
Micheline Maranda	<p>Les citoyens d'Outremont viennent de recevoir leurs comptes de taxes. Quelle ne fut pas ma surprise de constater la hausse importante de la taxe d'arrondissement relative aux investissements. Pouvez-vous nous détailler de combien l'unifamiliale moyenne a vu cette taxe augmenter et qu'est-ce qui justifie une hausse aussi importante alors que le Maire lors de la présentation du budget nous promettait une baisse de taxes locales?</p>
Philippe Gravel	<p>Suite aux travaux à la station de Métro Outremont, la piste cyclable de l'avenue Wiseman a été relocalisée sur Outremont et pour ce faire, de fort récentes saillies de trottoir détruites. Passons sous silence l'impact écologique de faire et de refaire du ciment pour nous concentrer sur le gaspillage de fonds publics. Pourtant, à mes yeux, on aurait pu éviter ces frais inutiles, tout en favorisant un trajet plus sécuritaire pour les cyclistes, en prolongeant la piste en ligne droite sur Stuart jusqu'à la ruelle au sud de Ducharme, virage à gauche dans cette ruelle pour rejoindre Dollard et virage à droite sur Dollard pour aller en ligne droite sur Thérèse Lavoie Roux. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi cette solution n'a pas été retenue?</p>
Marc Poulin	<p>Cela fait plus d'un an que les consultations publiques sur le plan de stationnement se sont déroulées et que le dit plan est en vigueur. Pourtant la Mairie ne nous a toujours pas fait part des modifications qu'elle comptait y apporter et ce malgré avoir promis en faire part avant la fin décembre. Ce soir, malgré les recommandations exprimées par Covercité demandant un moratoire, on apporte de nouvelles modifications à la pièce au règlement. De toute évidence, l'administration se moquent des plus de 2000 citoyens qui ont obtenu cette consultation publique et se moque encore plus des nombreux citoyens qui ont pris la peine d'exprimer leurs opinions dans divers mémoires. Quand l'administration va-t-elle déposer sa nouvelle politique de stationnement qui tiendra compte des besoins de la population exprimés lors de la consultation publique?</p>
David DesBaillets	<p>Étant donné que moi et ma famille habitons sur la rue Bernard, j'ai hâte à participer à la deuxième piétonisation de l'avenue Bernard. C'est sans doute une des meilleures décisions prises par votre administration et je le trouve un grand</p>

	<p>atout pour notre quartier sur le plan social et commercial. Par contre, il y avait un problème de déchet la dernière fois, et je me demande si cette fois on pourra éviter une telle situation par la simple installation de plus de poubelle publique. Est-ce que vous envisagez des nouvelles mesures sanitaires cette été?</p>
Eugenie Beucher	<p>Bonjour, après avoir parlé à madame Norbert à propos des travailleurs du chantier STM à l'angle WISEMAN et VAN HORNE, nous sommes toujours insatisfaits de la situation. En fait les travailleurs du chantier se stationnent, voir se réserve le droit (avec des cônes oranges), de se stationner dans les emplacements réservés pour les clients de l'avenue Van Horne. Il y a aussi ceux qui ne respectent pas la signalisation sur Wiseman et qui du fait, bloque la circulation des camions sur cette rue. Les camions qui doivent desservir nos magasins ne peuvent pas le faire, puisqu'il y a souvent des voitures de travailleurs mal stationnées. Malgré les avertissements de la part de madame Norbert vis-à-vis des travailleurs, la situation est revenue presque à la même chose après 3 jours. Malheureusement cette situation fait mal à nos commerces puisque nos clients préfèrent aller ailleurs. Ce commentaire nous est venu des quelques clients eux-mêmes. Comment corriger la situation?</p>
Dan Kraft	<p>Bonsoir, je suis intéressé à comprendre si la délégation de pouvoirs à la directrice de l'arrondissement, tel que prévu dans l'ordre du jour, se limitera aux aspects formels, où si ladite pourra prendre des décisions de fond, demandant au conseiller/ère responsable de clarifier avec quelques détails ce que les résidents peuvent s'attendre comme résultat de cette dépense de \$ 155 mille, informant aussi si une partie ou la totalité de cette dépense provient des revenus de la refonte des règles de stationnement du quartier. Merci!</p>
Julie Briere	<p>J'ai appris récemment que des permis de construction ont été délivrés un Juillet 2020 à Place Bernard pour la construction d'une Synagogue. Lors de votre campagne électorale de 2017. Vous vous êtes engagés de respecter le Référendum qui interdit tous nouveaux lieux cultes sur les artères commerciales. Comment se fait-il que la ville permet ses travaux?</p>
Shannon Babcock	<p>Bonjour,</p> <p>Depuis le début de la pandémie l'année passée, on a entendu parler d'une augmentation des expressions de racisme et la haine envers les gens d'origine asiatiques, nourri par les préjugés et une perception erronée autour des origines de COVID-19. Il y a quelques semaines, on a vu la tragédie des meurtres des femmes asiatiques aux Etats-Unis. Ici à Montréal, les gens asiatiques partagent les incidents haineux et racistes sur les médias sociaux et sur la télé.</p> <p>L'automne passée, vous avez répondu à mes questions autour des notions de la racisme system, merci. Que fait Outremont vu les actions haineux envers des gens asiatiques? Merci beaucoup!</p>
Yen van tran	<p>Bonsoir, la présente est pour formuler une plainte.</p> <p>Depuis maintenant quatre mois, il y a travaux au coin de la rue wiseman et van horne. Notre restaurant étant situé au 1368 van horne, donc juste au coin des travaux.</p> <p>Alors, devant notre commerce il y a constamment des camions et véhicules d'excavations de stationner qui bloque la façade de notre commerce.</p> <p>De plus, le devant de l'entrée sert aussi de place d'entreposage de cônes et pancartes de circulation. Donc c'est très sale à cause des débris de roche et de terre.</p> <p>J'ai envoyé des photos à monsieur Sylvain Leclerc pour appuyer ma plainte.</p> <p>Merci de votre collaboration.</p> <p>Veillez accepter mes sincères salutations.</p>
François Deschênes	<p>Plusieurs entrepreneurs d'entretien des gazons travaillent avec des équipements qui ne suivent pas les règlements municipaux sur les bruits et plages horaires possibles pour faire cet entretien. J'ai rencontré certains de ces entrepreneurs pour leur faire part qu'ils dépassaient largement le 65dBA défini par la ville. Dans la plupart des cas ils diminuaient momentanément la puissance appliquée aux équipements mais revenaient rapidement au niveau sonore plus élevé. Puisqu'ils ont des contrats avec plusieurs maisons sur une même rue/pâté de maison, les activités et le bruit peuvent s'étirer sur plusieurs heures par jour, voire jours d'affilée. Il devient également compliqué de le signaler au 311 puisqu'il y a des délais entre la prise de connaissance du problème et le moment où la ville réagit.</p> <p>QUESTION: Est-ce que la ville d'Outremont pourrait implanter un suivi plus proactif et soutenu pour ces entrepreneurs afin de les sensibiliser/encourager à</p>

	respecter les règlements en vigueur?
Shannon Babcock	<p>Mes excuses, je vais poser ma question en anglais. As a parent of a young child who plays in Kennedy park many times a week, I am happy to see a comprehensive plan for the vegetation of the park being put forward on today's agenda. Given past challenges to the growth of vegetation in that park, that is, the amount of shade, and the high foot traffic green areas receive, how do you plan to address these challenges in this new plan?</p> <p>As a side note, during this pandemic, the Outremont parks have really been a life saver for me and my family. Whether playing, skating, tobogganing, or running into friends and neighbours, the parks have been our lifeline. Thank you for giving them the attention and care they deserve.</p>
juan carlos sanchez	<p>Bonjour aux membres du conseil d'Outremont,</p> <p>Depuis le 3 janvier 2021, l'entrepreneur Hulix a débuté les travaux à la station de métro Outremont. Depuis, Hulix ne respecte pas les règlements sur le bruit, les heures de travail (souvent après 19h et même avant 7h30), de stationnement (stationne sans vignette), de propreté, de poussière et de circulation (circule à contre sens et à reculons). Malgré plusieurs plaintes formulées auprès de la sécurité publique nous voyons peu de progrès et sommes de plus en plus inquiet pour notre sécurité. Nous souhaitons savoir les mesures que le conseil de l'arrondissement va prendre afin d'assurer que la sécurité des résidants, la santé mentale (bruit excessif même de nuit) et le respect des règlements soient respectés ?</p> <p>Doit-on faire un recours collectif pour se faire écouter ?</p> <p>Cordialement,</p> <p>Juan Carlos Sanchez 786 avenue Wiseman Outremont, QUE H2V3K6 Tel : 514.941.8541</p>
juan carlos sanchez	<p>Bonjour aux membres du conseil d'Outremont,</p> <p>Depuis le 3 janvier 2021, l'entrepreneur Hulix a débuté les travaux à la station de métro Outremont. Depuis, Hulix ne respecte pas les règlements sur le bruit, les heures de travail (souvent après 19h et même avant 7h30), de stationnement (stationne sans vignette), de propreté, de poussière et de circulation (circule à contre sens et à reculons). Malgré plusieurs plaintes formulées auprès de la sécurité publique nous voyons peu de progrès et sommes de plus en plus inquiet pour notre sécurité. Nous souhaitons savoir les mesures que le conseil de l'arrondissement va prendre afin d'assurer que la sécurité des résidants, la santé mentale (bruit excessif même de nuit) et le respect des règlements soient respectés ?</p> <p>Doit-on faire un recours collectif pour se faire écouter ?</p>
Ronald Petiteau	<p>Bonjour,</p> <p>Le camps Soleil est déjà plein. Malgré une augmentation des tarifs depuis deux ans, il reste moins cher que les camps traditionnels qui coûtent environ 250 \$ par semaine (grâce à la subvention de la mairie).</p> <p>A-t-on a une statistique sur la proportion des inscrits venant d'Outremont ?</p> <p>Serait-il possible l'an prochain d'avoir une période d'inscription dédiée à Outremont plus longue et plus tardive, tout le monde n'ayant pas encore pu valider ses congés auprès de son employeur à la mi-mars. Ronald Petiteau</p>

CA21 16 0083

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 9 mars 2021, à 19 h

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 9 mars 2021, à 19 h.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

---

**CA21 16 0084**

**Période d'intervention des citoyens - Point 47.01 - Demande de dérogation mineure visant l'immeuble situé au 1150-1200, avenue Thérèse-Lavoie-Roux et dépôt du rapport de la consultation écrite**

Dépôt du rapport de la consultation écrite tenue du 11 au 25 mars 2021 concernant la dérogation mineure pour l'immeuble situé au 1150-1200, avenue Thérèse-Lavoie-Roux.

Aucune intervention n'a été reçue à l'expiration du délai de consultation écrite de 15 jours dans ce dossier.

10.06

---

**CA21 16 0085**

**Octroyer un contrat pour la réalisation du marquage sur la chaussée dans l'arrondissement d'Outremont à la firme «Les Signalisations R.C. inc» pour une période de deux (2) ans fermes à l'aide d'une peinture à base d'eau pour les années 2021 et 2022, au montant de 205 602,14 \$ incluant les taxes ainsi qu'une possibilité de deux (2) années additionnelles, soit les années 2023 et 2024 suite à l'appel d'offres public numéro 21-18663. Pour les années 2023 et 2024, les prix soumis pour les années 2021 et 2022 seront augmentés de 2% à la date de renouvellement. Dépense provenant du budget de fonctionnement.**

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

**D'AUTORISER** une dépense maximale de 205 602,14 \$ incluant les taxes pour une période de deux ans fermes, soit les années 2021 et 2022, pour la réalisation du marquage sur la chaussée et dans les stationnements de l'arrondissement d'Outremont y compris tous les frais accessoires, le cas échéant, ainsi qu'une possibilité de deux années additionnelles, soit les années 2023 et 2024 pour lesquelles les prix soumis initialement seront augmentés à 2% à la date de renouvellement;

**D'ACCORDER** à « *Les Signalisations R.C. inc.* », seul soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 205 602,14 \$ incluant les taxes, pour une période de deux (2) ans, conformément aux documents d'appel d'offres public 21-18663;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1215069005

---

**CA21 16 0086**

**Octroyer un contrat pour l'enlèvement des graffitis sur le territoire d'Outremont à la firme 9181-5084 Québec Inc. (solutions graffiti) au montant de 18 000 \$ (incluant les taxes) pour l'année 2021 - Appel d'offres public 18-16671 (Entente corporative 1262846) - Dépense provenant du budget de fonctionnement**

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

**D'AUTORISER** une dépense maximale de 18 000 \$ (incluant les taxes) pour le contrat d'enlèvement de graffitis sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour l'année 2021;

**D'OCTROYER** un contrat pour l'enlèvement des graffitis sur le territoire d'Outremont à la firme 9181-5084 Québec Inc. (solutions graffiti) au montant de 18 000 \$ (incluant les taxes) pour l'année 2021 - Appel d'offres public 18-16671 (Entente corporative 1262846);

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1215069007

---

**CA21 16 0087**

**Affecter un montant total maximal de 10 000 \$ (incluant les taxes) afin de réaliser le projet Cultivons Outremont édition 2021 - Autoriser la directrice d'arrondissement à approuver toute dépense et à octroyer tout contrat lié à ce projet - Dépense provenant du Fonds des parcs**

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Philippe Tomlinson



**D'AFFECTER** un montant total maximal de 10 000 \$ (incluant les taxes), à même le Fonds des parcs de l'arrondissement afin de réaliser le projet Cultivons Outremont édition 2021.

**D'AUTORISER** la directrice d'arrondissement à approuver toute dépense et à octroyer tout contrat lié à ce projet.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1218892002

---

**CA21 16 0088**

**Affecter une somme de 155 000 \$ (incluant les taxes) afin de réaliser les travaux de réfection de l'aménagement et du verdissement favorisant la biodiversité, le resurfaçage du sol à nu, l'agriculture urbaine et la pérennité du patrimoine arboricole et horticole du parc John-F.-Kennedy - Autoriser la directrice d'arrondissement à approuver toute dépense et à octroyer tout contrat lié à ce projet-Dépense provenant du Fonds des parcs**

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

**D'AFFECTER** une somme de 155 000 \$ (incluant les taxes) à même le Fonds réservé des parcs afin de réaliser les travaux de réfection de l'aménagement et du verdissement favorisant la biodiversité, le resurfaçage du sol à nu, l'agriculture urbaine et la pérennité du patrimoine arboricole et horticole du parc John-F.-Kennedy.

**D'AUTORISER** la directrice d'arrondissement à approuver toute dépense et à octroyer tout contrat lié à ce projet.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1218892001

---

**CA21 16 0089**

**Approuver une convention de bail aux termes de laquelle le CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'île-de-Montréal loue de la Ville de Montréal (arrondissement d'Outremont), le local situé au rez-de-chaussée du 544, avenue Davaar à Outremont, d'une superficie de 2,880 pi<sup>2</sup>, pour une durée d'une (1) année, soit du 16 juillet 2020 au 15 juillet 2021, pour les fins d'une clinique de dépistage de la COVID-19 et de vaccination. La recette totale est de 41 760,00 \$, plus les taxes applicables. Bâtiment 3093.**

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

**D'APPROUVER** la convention de bail par laquelle la Ville de Montréal loue au CIUSSS Centre-Ouest-de-l'île-de-Montréal, l'édifice situé au 544, avenue Davaar à Outremont, pour un terme d'un an, rétroactivement au 16 juillet 2020. La recette totale est de 41 760\$, plus les taxes applicables;

**D'IMPUTER** cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1218042002

---

**CA21 16 0090**

**Approuver la deuxième convention de modification du bail entre la Ville de Montréal (arrondissement d'Outremont) et le Centre de la petite enfance Frisson de Colline, pour la location des locaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble au 1435, avenue Van Horne, à Outremont, d'une superficie de 5,282 pi<sup>2</sup>, pour une durée d'un an à compter du 15 avril 2021. La recette totale est de 96 978,00\$, plus les taxes applicables. Bâtiment #3099.**

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

**D'APPROUVER** la deuxième convention de modification du bail par lequel l'arrondissement d'Outremont loue pour une période de douze mois, à compter du 15 avril 2021, un espace de 5 282 pi<sup>2</sup> au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1435, avenue Van Horne, pour un loyer annuel de 96 978,00 \$, plus taxes;

**D'IMPUTER** ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1210806001

---

**CA21 16 0091**

**Approuver la prolongation de la convention conclue entre la Maison des jeunes d'Outremont et l'arrondissement d'Outremont pour la période comprise entre le 6 avril et le 31 décembre 2021 pour soutenir la réalisation du plan d'action et de la programmation. Autoriser le versement d'une contribution financière de 45 000 \$ - Dépense imputée au budget de fonctionnement**

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

**D'AUTORISER** une contribution financière d'une somme maximale de 45 000 \$, toutes taxes applicables incluses, à la Maison des jeunes d'Outremont dans le cadre de la réalisation de leur programmation d'offre de service du 6 avril au 31 décembre 2021;

**D'AUTORISER** le maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer la convention, pour et au nom de l'arrondissement;

**D'IMPUTER** les dépenses au budget de fonctionnement.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1217378002

---

**CA21 16 0092**

**Approuver la convention de services entre la Ville de Montréal - arrondissement d'Outremont et l'organisme à but non lucratif La Pépinière | Espaces Collectifs pour la conception et la réalisation d'aménagements transitoires pour la première année du Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées (PIRPP) pour l'avenue Bernard, autoriser une dépense totale de 193 080 \$, toutes taxes incluses, incluant les contingences de 19 910 \$ et autoriser Mme Marie-Caude Leblanc, directrice d'arrondissement à signer ladite convention - Dépense provenant du surplus.**

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

**D'AUTORISER** une dépense totale de 193 080 \$, toutes taxes incluses, incluant les contingences de 19 910 \$ - dépense provenant des surplus de l'arrondissement;

**D'APPROUVER** la convention de services entre la Ville de Montréal - arrondissement d'Outremont et La Pépinière | Espaces Collectifs pour le mandat de conception et réalisation des aménagements transitoires dans le cadre du Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées (PIRPP) pour l'année 2021;

**D'AUTORISER** Madame Marie-Claude Leblanc, directrice d'arrondissement, à signer la convention pour et au nom de l'arrondissement;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

## **VOTE**

**Votent en faveur:** Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

**Votent contre:** Jean-Marc Corbeil

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

20.08 1216347006

---

## **CA21 16 0093**

**Accorder un soutien financier totalisant la somme de 28 792 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les projets de convention à cet effet / Autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention / Dépense assumée par la Ville centre - SDIS**

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Mindy Pollak

**D'ACCORDER** un soutien financier totalisant la somme de 28 792 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);

Organisme	Projet	Période	Montant
Fondation Aide Outremont Covid-19	Programme d'entraide aînés	du 1 <sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022	9 115 \$
Outremont en famille	Popote famille	du 1 <sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022	8 864 \$
YMCA du Québec - du Parc	Aînés en action	du 1 <sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022	10 813 \$

**D'APPROUVER** les 3 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

**D'AUTORISER** le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération;

**VOTE**

**Votent en faveur:** Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.09 1217426001

---

**CA21 16 0094**

**Accorder une contribution financière non récurrente de 10 000 \$ à la Société de développement commercial (SDC) Laurier Ouest Outremont pour couvrir les frais administratifs reliés à la réalisation d'une campagne de financement participatif conjointe avec les associations des commerçants des avenues Van Horne et Bernard pour assurer la relance de l'achat local - Approuver la convention entre la Ville de Montréal, l'arrondissement d'Outremont et la SDC Laurier Ouest Outremont, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière et autoriser le maire ainsi que la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention - Dépense provenant du surplus.**

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

**D'ACCORDER** une contribution financière non récurrente de 10 000 \$ à la Société de développement commercial (SDC) Laurier Ouest Outremont pour la réalisation d'une campagne de financement participatif conjointe avec les associations des commerçants des avenues Van Horne et Bernard pour assurer la relance de l'achat local, provenant du fonds de surplus;

**D'APPROUVER** la convention entre la Ville de Montréal, l'arrondissement d'Outremont et la SDC Laurier Ouest Outremont, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

**D'AUTORISER** le maire ainsi que la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention;

**D'EXIGER** une reddition de comptes au terme de la campagne de sociofinancement et que les fonds inutilisés soient remis à l'Arrondissement.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.10 1216347005

---

**CA21 16 0095**

**Dépôt de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de février 2021.**

**DÉPÔT** de la liste des bons de commande approuvés ainsi que des paiements sans bon de commande pour le mois de février 2021.

30.01 1218747006

---

**CA21 16 0096**

**Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de février 2021.**

**DÉPÔT** de la liste des virements de crédits pour le mois de février 2021.

30.02 1218747007

---

**CA21 16 0097**

**Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de février 2021.**

**DÉPÔT** de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de février 2021.

30.03 1218747008

---

**CA21 16 0098**

**Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de février 2021.**

**DÉPÔT** du rapport des décisions déléguées pour le mois de février 2021.

30.04 1218747009

---

**CA21 16 0099**

**Dépôt du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1<sup>er</sup> au 28 février 2021 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du Règlement concernant les permis et certificats (1176)**

D'autoriser le dépôt du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1<sup>er</sup> au 28 février 2021 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du *Règlement concernant les permis et certificats (1176)*.

30.05 1218953003

---

#### CA21 16 0100

**Déposer la candidature de l'arrondissement d'Outremont pour le projet de repartage de l'avenue Bernard, dans le cadre du Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées (PIRPP), phases temporaires et permanentes, édition 2020, et accepter le financement de 100 000 \$ pour la phase temporaire 2020-2021, pour un total de 200 000 \$ partagé à parts égales entre l'arrondissement et la ville - dépense provenant du surplus libre**

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

**DE DÉPOSER** la candidature de l'arrondissement d'Outremont pour le projet de rue partagée de l'avenue Bernard, dans le cadre du programme d'implantation de rues piétonnes et partagées (PIRPP), phases temporaires et permanentes, édition 2020;

**D'AFFECTER** une somme de 200 000 \$ au projet de repartage de l'avenue Bernard découlant du programme d'implantation des rues piétonnes et partagées;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

**Votent contre:** Jean-Marc Corbeil

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

30.06 1216347004

---

#### CA21 16 0101

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (AO-513) - Émission d'un nombre limité de permis journaliers gratuits pour les établissements scolaires relevant du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys**

L'objet de ce règlement vise à modifier l'émission d'un nombre limité de permis journaliers gratuits pour les établissements scolaires relevant du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys.

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel.

Considérant que la présente séance est exceptionnellement tenue à huis clos en respect des décrets ministériels, veuillez noter que le projet de règlement a été déposé en ligne avec l'ordre du jour pour être consulté par les citoyen(nes).

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le Maire Philippe Tomlinson donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (AO-513)* » sera adopté au cours d'une prochain séance du conseil d'arrondissement et je dépose le projet de règlement.

**DE DÉPOSER** la candidature de l'arrondissement d'Outremont pour le projet de rue partagée de l'avenue Bernard, dans le cadre du programme d'implantation de rues piétonnes et partagées (PIRPP), phases temporaires et permanentes, édition 2020;

**D'AFFECTER** une somme de 200 000 \$ au projet de repartage de l'avenue Bernard découlant du programme d'implantation des rues piétonnes et partagées;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

40.01 1215069002

---

### **CA21 16 0102**

**Avis de motion et adoption du projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier la densité de construction pour le lot identifié par le numéro 1 350 949 du cadastre du Québec et l'adresse civique 480, avenue Querbes.**

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel.

Considérant que la présente séance est exceptionnellement tenue à huis clos en respect des décrets ministériels, veuillez noter que le projet de règlement a été déposé en ligne avec l'ordre du jour pour être consulté par les citoyen(nes).

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le Maire Philippe Tomlinson donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)* » sera adopté au cours d'une prochain séance du conseil d'arrondissement et je dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à modifier la densité de construction pour le lot identifié par le numéro 1 350 949 du cadastre du Québec et l'adresse civique 480, avenue Querbes.

40.02 1217776002

---

### **CA21 16 0103**

**Avis de motion et adoption du projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier la densité de construction pour le lot identifié par le numéro 1 350 949 du cadastre du Québec et l'adresse civique 480, avenue Querbes.**

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1207776002;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

**D'ADOPTER** le projet de règlement modifiant le *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)*, afin de modifier la densité de construction pour le lot identifié par le numéro 1 350 949 du cadastre du Québec et par l'adresse civique 480, avenue Querbes;



**DE DEMANDER** qu'une consultation écrite de 15 jours soit tenue à l'intérieur de la période déterminée par la Secrétaire d'arrondissement.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1217776002

---

**CA21 16 0104**

**Appui à la modification du Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland (06-069), dans le but de permettre la construction d'une école primaire par le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, de permettre la construction d'un nouveau pavillon par l'Université de Montréal et de retirer le secteur Atlantic (zone C-12) du territoire d'application.**

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 3 mars 2021, de procéder au cheminement de la modification du Règlement 06-069;

ATTENDU que les motifs sont indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1217596003.

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Philippe Tomlinson

**D'APPUYER** la modification du Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland (06-069), dans le but de permettre la construction d'une école primaire par le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, de permettre la construction d'un nouveau pavillon par l'Université de Montréal et de retirer le secteur Atlantic (zone C-12) du territoire d'application.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Philippe Tomlinson, Corbeil, Patreau, Magini, Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1217596003

---

**CA21 16 0105**

**Rendre une décision quant à une demande d'ordonnance visant à autoriser l'entrepreneur Hulix à effectuer des travaux intérieurs, concernant la réfection de la station de métro d'Outremont, en dehors des plages horaires autorisées par le Règlement AO-21 sur le bruit.**

Considérant le sommaire décisionnel 1218358007;

Considérant que cette ordonnance vise uniquement une dérogation à l'article 4 (b), tel que prévu dans l'article 4.1 du Règlement AO-21;

Considérant que toutes les autres dispositions du Règlement AO-21, notamment l'article 4 (g) devront être respectées;

Considérant les mesures d'atténuation proposées par l'entrepreneur;

Considérant que travaux de nuit doivent être réalisés lors de la fermeture de la station de métro d'Outremont et seraient planifiés du lundi au jeudi, entre 20 h et 6 h et ce, jusqu'à la fin du chantier en 2023;

Considérant que la seule alternative serait de fermer la station de métro d'Outremont pendant la durée des travaux;

Considérant que le conseil d'arrondissement peut revoir les modalités entourant cette ordonnance avant la fin des travaux.

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

**D'ÉDICTER** une ordonnance visant à autoriser l'entrepreneur Hulix Construction à effectuer des travaux à l'intérieur de la station de métro d'Outremont entre la fin du service du Métro jusqu'à 6h en respectant les limites de bruit prévues dans le *Règlement AO-21*.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1218358007

---

**CA21 16 0106**

**Rendre une décision quant à une demande d'ordonnance visant à autoriser l'entrepreneur Corsim à effectuer des travaux de finition des dalles de béton au 1150-1200, avenue Thérèse-Lavoie-Roux, en dehors des plages horaires autorisées par le Règlement AO-21 sur le bruit.**

Considérant le sommaire décisionnel 1217596004;

Considérant les moyens de communication avec le voisinage proposés par l'entrepreneur;

Considérant que l'application du Règlement AO-21 cause un préjudice sérieux à l'entrepreneur en ne permettant pas d'exécuter les travaux de finition des dalles de béton après 19 h;

Considérant que le conseil d'arrondissement peut revoir les modalités entourant cette ordonnance avant la fin des travaux.

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

**DE REFUSER** d'édicter une ordonnance visant à autoriser l'entrepreneur Corsim à effectuer des travaux de finition des dalles de béton au 1150-1200, avenue Thérèse-Lavoie-Roux, du lundi au vendredi, jusqu'à 22 h, et ce jusqu'au 31 juillet 2021, en respectant les limites de bruit prévues dans le *Règlement AO-21*.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1217596004

---

**CA21 16 0107**

**Édicter une ordonnance visant à décréter, conformément à l'article 132 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (AO-513), une modification des sous-section V - Tennis, dudit règlement afin d'ajuster la tarification à l'offre de service modifiée en raison des travaux de réfections des terrains de tennis qui seront réalisés en 2021 et de la situation incertaine engendrée par la crise sanitaire (COVID-19).**

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

**D'ÉDICTER** une ordonnance visant à décréter, conformément à l'article 132 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (AO-513), une modification des sous-section V - Tennis, dudit règlement afin d'ajuster la tarification à l'offre de service modifiée en prévision des travaux de réfections des terrains de tennis qui seront réalisés en 2021 et de la situation incertaine engendrée par la crise sanitaire (COVID-19) affectant les activités.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1212504006

---

**CA21 16 0108**

**Rendre une décision par résolution relativement à l'immeuble situé au 1150-1200, avenue Thérèse-Lavoie-Roux - Demande de dérogation mineure aux paragraphes f) et g) du premier alinéa de l'article 7.6.7, ainsi qu'à l'article 10.2 du règlement de zonage numéro 1177. Le tout, conformément au Règlement 1180 sur les dérogations mineures.**

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 3 mars 2021, la demande de dérogation mineure aux paragraphes f) et g) du premier alinéa de l'article 7.6.7, ainsi qu'à l'article 10.2 du Règlement de zonage 1177;

ATTENDU qu'un avis public a été publié le 10 mars 2021 relativement à la demande de dérogation mineure dans le site Internet de l'arrondissement d'Outremont afin de statuer sur la demande de dérogation mineure;

ATTENDU qu'au terme de la consultation écrite d'une durée de 15 jours, aucune opposition n'a été reçue;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1217776001;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

**D'APPROUVER**, pour l'immeuble situé au 1150-1200, avenue Thérèse-Lavoie-Roux, la demande de dérogation mineure aux paragraphes f) et g) du premier alinéa de l'article 7.6.7, ainsi qu'à l'article 10.2 du *Règlement de zonage 1177*, afin de permettre qu'une construction hors toit abritant un ascenseur ait un retrait au mur de façade de 11,68 m, alors qu'un retrait de 15,54 m est exigé, de permettre qu'une construction hors toit abritant un escalier présente un pourcentage de fenestration de 45 %, alors qu'un pourcentage de 50 % est exigé, et de permettre que l'espace de chargement aménagé au sous-sol ait une hauteur de 4 m, alors qu'une hauteur minimum de 4,25 m est exigée.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1217776001

---

**CA21 16 0109**

**Rendre une décision par résolution relativement aux immeubles situés au 749, avenue Stuart, 856-860, avenue Wiseman, 28-32, avenue Querbes, 250, avenue Bloomfield, 1090, avenue Van Horne, 192, avenue Vincent d'Indy, 88, avenue Duchastel, 1365-1375, boulevard du Mont-Royal et 35, avenue Springgrove - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).**

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, aux séances du 3 ou du 17 mars 2021, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189;

Attendu les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1218358006.

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'approuver la demande d'approbation de PIIA pour les immeubles situés au :

**749, avenue Stuart :**

Avec la réserve suivante :

- Afin de simplifier la jonction entre l'agrandissement et la maison voisine jumelée, sur le côté sud de l'agrandissement, ajouter du revêtement de zinc afin que le prolongement de la nouvelle marquise et le revêtement gris foncé ne touchent pas au bâtiment voisin et ses balcons.

**856-860, avenue Wiseman :**

Favorablement sans réserve.

**28-32, avenue Querbes :**

Avec les réserves suivantes :

- Conserver les ornements et les intégrer aux nouvelles mains courantes.
- Afin de conserver les proportions actuelles, limiter la hauteur de la main courante de l'escalier à 800 mm.
- Prolonger la main courante de 300 mm seulement du côté gauche, assurer la solidité de cette dernière et induire au dépassement de celle-ci une forme visant à prévenir les accrochages

**250, avenue Bloomfield :**

Avec les réserves suivantes :

- Afin que les murs de fondation s'harmonisent avec les murs de fondations présents ailleurs dans l'unité de paysage et respectent le concept d'origine, utiliser une couleur semblable à l'existant ou présente dans l'unité de paysage, soit gris pâle ou beige pâle.
- Afin que les portes de garage et la porte d'accès s'intègrent avec les menuiseries de la maison, remplacer le fini peint de couleur noire par un fini peint de couleur blanche ou un fini bois

**1090, avenue Van Horne :**

Favorablement sans réserve.

**192, avenue Vincent-d'Indy :**

Favorablement sans réserve.

**88, avenue Duchastel :**

Avec les réserves suivantes :

- Pour le revêtement de la toiture, utiliser un produit un peu plus pâle ou un produit similaire avec un indice de réflectance solaire (IRS) minimal de 20;
- Afin de réduire l'intensité du bruit produit par les nouveaux appareils mécaniques, la composition de l'écran acoustique devra minimalement être un mur étanche composé de bois. Ce dernier devra s'intégrer au cadre bâti;
- Les deux nouveaux arbres devront avoir un DHP minimum de 75 millimètres.

**1365-1375, boulevard du Mont-Royal :**

Avec la réserve suivante :

- Les trois nouveaux arbres devront avoir un DHP minimum de 75 millimètres.

Et la suggestion suivante :

- Privilégier un aménagement paysager qui favorise le maintien de la faune locale et la biodiversité en intégrant par exemple à l'aménagement de grands arbustes multitiges comme l'amélanchier du Canada.

**35, avenue Springgrove :**

Avec les réserves suivantes :

- Ne pas utiliser du bardeau d'asphalte en remplacement des tuiles d'amiante;

- Afin de préserver l'esprit des bardeaux d'amiante, utiliser des tuiles d'ardoise, des tuiles de terre cuite, des tuiles métalliques ou des tuiles en fibrociment d'un format ou d'une couleur semblable à l'existant. Des tuiles en ardoise pourraient aussi être d'un autre format et d'une autre couleur;

Et la suggestion suivante :

- Afin de conserver une unité avec le bâtiment jumelé et les autres bâtiments de la série, conserver les arêtières, faîtages et tout autre élément architectural et les réinstaller.

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1218358006

---

#### **CA21 16 0110**

**Rendre une décision par résolution relativement à l'immeuble situé au 28-32, avenue Querbes quant à une demande d'occupation permanente du domaine public, et ce, conformément à l'article 4 du Règlement AO-48 sur l'occupation du domaine public.**

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1218358010.

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

**D'AUTORISER** la demande d'occupation permanente du domaine public, relativement à l'immeuble sis au 28-32, avenue Querbes, tel que décrit à la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Tolel Mahfoudh, minute 1642, dossier 12983-1 et préparé le 9 décembre 2020 et sur les plans réalisés par Alexandre Clément, technologue professionnel, en date du 26 février 2021.

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1218358010

---

**CA21 16 0111**

**Demande d'autorisation, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (AO-400), d'un projet de résolution relatif au projet de conversion à des fins résidentielles et à l'agrandissement du bâtiment situé au 480, avenue Querbes (Clercs de Saint-Viateur)**

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 3 mars 2021;

Considérant la procédure de modification au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) en cours;

Considérant que le projet respecte les critères d'évaluation et qu'il peut être autorisé en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (AO-400);

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

**D'ADOPTER** tel que soumis, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (AO-400)*, le projet de résolution autorisant la conversion à des fins résidentielles et l'agrandissement du bâtiment situé au 480, avenue Querbes, selon les autorisations et la condition suivante :

**Autorisations:**

- Autoriser l'usage habitation de catégorie IV;
- Autoriser une hauteur de six étages;
- Autoriser une couverture au sol de 52 %;
- Autoriser une marge arrière de 6,2 mètres;
- Autoriser une marge latérale de 6,7 mètres;
- Autoriser des garde-corps qui ne sont pas ajourés;
- Autoriser qu'aucun espace de chargement et déchargement ne soit prévu.

**Condition:**

- Pour la délivrance du permis, déposer un plan de sécurisation de la traverse piétonne surélevée proposée en collaboration avec les travaux publics de l'arrondissement, notamment, en vue de valider l'accès au parc Saint-Viateur par la clôture existante.

**NONOBTANT** les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable :

**D'OBLIGER** le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (AO-400)* s'appliquent.

Les travaux visés par la présente résolution devront débuter dans les 60 mois suivants l'entrée en vigueur de la présente résolution.

**DE DEMANDER** qu'une consultation écrite de 15 jours soit tenue à l'intérieur de la période déterminée par la Secrétaire d'arrondissement.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.04 1217776003

---

**CA21 16 0112**

**Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 11 février 2021**

**DÉPÔT** du compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 11 février 2021.

60.01 1215069006

---

**CA21 16 0113**

**Dépôt du rapport de l'évaluation 2020-2021 du projet de piétonnisation de l'avenue Bernard**

**DE RECEVOIR** le rapport de l'évaluation 2020-2021 du projet de piétonnisation de l'avenue Bernard.

60.02 1210806003

---

**CA21 16 0114**

**Motion de la conseillère Fanny Magini - Soutien envers les personnes de diverses origines asiatiques à Montréal, et visant à dénoncer les actes de racisme, de discrimination et de haine qui les ciblent.**

Attendu qu'avec la propagation de la COVID-19 dans le monde et la déclaration de l'urgence sanitaire au Québec, les Montréalaises et Montréalais de diverses origines asiatiques ont été victimes d'actes d'agression, de harcèlement et d'insultes à caractère raciste et xénophobe dans les commerces, le transport en commun, les parcs et la rue, et ce, à cause de la stigmatisation du coronavirus comme étant « le virus chinois » par certaines personnes;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté à l'unanimité, en juin 2020, la Motion non partisane visant à dénoncer les actes de haine, de racisme et de violence dirigés envers les personnes de diverses origines asiatiques à Montréal, afin de dénoncer les incidents à caractère haineux et d'exprimer la solidarité de l'ensemble du Conseil envers la population montréalaise d'origine asiatique;

Attendu les six femmes d'origine asiatique qui ont été tuées par balle, le 16 mars 2021 à Atlanta, et attendu que plusieurs actes de haine, de racisme et de violence ont été rapportés dans les dernières semaines à Montréal envers les personnes de diverses origines asiatiques;

Attendu la Marche contre le racisme anti-asiatique qui a eu lieu le 21 mars 2021 et qui a rassemblé plus de 3000 personnes à Montréal;

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Philippe Tomlinson, M. Jean-Marc Corbeil, Mme Valérie Patreau, Mme Fanny Magini, Mme Mindy Pollak

Que le Conseil d'arrondissement dénonce à l'unanimité les agressions physiques et verbales, tous les actes de haine, de discrimination et de violence dirigés à l'endroit des personnes de diverses origines asiatiques;



Que le Conseil d'arrondissement invite toutes les personnes qui subissent de tels actes à porter plainte auprès du SPVM;

Que le Conseil d'arrondissement invite la population outremontaise et montréalaise à soutenir les personnes de diverses origines asiatiques, par une attitude de solidarité, de coopération, d'ouverture et de respect de la dignité et des droits des personnes de toutes les origines;

Que le Conseil d'arrondissement invite la population outremontaise et montréalaise à dénoncer publiquement les agressions physiques et verbales, tous les actes de haine, de discrimination et de violence dirigés à l'endroit des personnes de diverses origines asiatiques dans les lieux publiques, mais aussi sur Internet et les réseaux sociaux;

Que le Conseil d'arrondissement invite la population outremontaise et montréalaise à appuyer les entrepreneurs de diverses origines asiatiques en soutenant leurs restaurants, épiceries et autres commerces locaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

65.01

---

#### **CA21 16 0115**

##### **Motion du conseiller Jean-Marc Corbeil - Stationnement sur le boulevard Mont-Royal**

Attendu que les riverains du boulevard Mont-Royal ont manifesté le souhait de pouvoir stationner sur les lots vacants constitués des allées asphaltées situées en face de leurs propriétés sur la bande linéaire sise entre la chaussée et le trottoir;

Attendu que le règlement 1171 article 8.18 permet au conseil d'autoriser le stationnement sur les lots vacants;

Attendu que le Conseil veut permettre aux riverains de pouvoir se stationner sur les dits lots;

Il est proposé par Jean-Marc Corbeil

appuyé par Cette proposition n'étant pas appuyée.

Il est résolu que le Conseil autorise le stationnement sur les lots vacants du boulevard Mont-Royal constitués des allées asphaltées situées sur la bande linéaire sise entre la chaussée et le trottoir.

LA PROPOSITION TOMBE, N'AYANT PAS ÉTÉ APPUYÉE.

65.02

---

#### **CA21 16 0116**

##### **Motion du conseiller Jean-Marc Corbeil - Évolution de la dette locale**

Attendu que de nombreux citoyens ont été surpris de constater la hausse du taux de la taxe relative aux investissements de l'arrondissement. Ledit taux passant de 0,0307 à 0,00335 résultant en une hausse de 15% de cette taxe pour l'unifamiliale moyenne;

Attendu que l'évolution de cette taxe n'a pas fait l'objet d'une présentation lors de la rencontre budgétaire de novembre;

Attendu que l'arrondissement vient d'approuver pour plus de 7.5M\$ de nouveaux emprunts qui influenceront dans le futur l'évolution de cette taxe;

Il est proposé par Jean-Marc Corbeil

appuyé par Cette proposition n'étant pas appuyée.

Il est résolu qu'au prochain conseil d'arrondissement, et préalablement aux mots des élus, l'administration fasse une présentation sur l'évolution de la dette locale depuis 2017, les investissements qui ont justifiés la hausse de la taxe locale relative aux investissements et les prévisions de l'évolution de celle-ci conséquemment aux emprunts récemment approuvés.

LA PROPOSITION TOMBE, N'AYANT PAS ÉTÉ APPUYÉE.

65.03

---

### **CA21 16 0117**

#### **Motion du conseiller Jean-Marc Corbeil - Modifications au plan de stationnement**

Attendu que plus de 2000 citoyens ont obtenu le droit à une consultation publique sur la circulation et le stationnement en vertu du droit d'initiative citoyenne en septembre 2019;

Attendu que ladite consultation a eu lieu en janvier et février 2020;

Attendu que le nouveau règlement de stationnement fut mis en application sans même attendre le rapport sur ladite consultation publique en février 2020;

Que le rapport de ladite consultation fut rendu public en mai 2020;

Que la seule réponse de l'administration à cette consultation fût la création d'un comité en octobre 2020 qui devait faire part de suggestions à l'administration avant la fin de l'année 2020;

Attendu que le rapport dudit comité n'a toujours pas été rendu public malgré les engagements pris de le faire avant la fin de l'année;

Attendu que l'administration a maintes fois répétées vouloir présenter aux citoyens les ajustements nécessaires à ce plan de stationnement dans l'année de sa mise en application et qu'elle ne l'a toujours pas fait;

Attendu que les citoyens ont droit à une réponse diligente de l'administration;

Il est proposé par Jean-Marc Corbeil

appuyé par Cette proposition n'étant pas appuyée.

Il est résolu que l'administration convoque les citoyens à une réunion d'information publique portant sur les modifications proposées au plan de stationnement avant le 20 avril et qu'à ladite réunion un temps de parole soit accordé à tous les élus ainsi qu'aux initiateurs de la pétition en vertu du droit d'initiative citoyenne.

LA PROPOSITION TOMBE, N'AYANT PAS ÉTÉ APPUYÉE.

65.04

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 21 H 25.

70.01

---

---

Philippe Tomlinson  
Maire de l'arrondissement

---

Julie Desjardins  
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 mai 2021